

# DÉLIBÉRATIONS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

### Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

### Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

### Objet : Rapport d'activité du SIGERLY

Le Syndicat Intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLY) regroupe 56 communes pour 750 000 habitants. Créé en 1935, sa mission première est d'assurer pour ses adhérents le contrôle de la concession de distribution public de gaz et d'électricité. Au-delà de cette compétence obligatoire, le syndicat propose à la carte des compétences pour le compte des communes.

Les compétences optionnelles exercées pour le compte de la commune sont de trois ordres : L'éclairage public et les enfouissements de lignes, la maîtrise de l'énergie et les réseaux de chaleur. Les techniciens du Syndicat interviennent quasi quotidiennement sur la commune en liaison avec les responsables des services techniques et les élus.

Le SIGERLY est aujourd'hui un partenaire indispensable de la commune et comme tout établissement intercommunal, il édite un rapport d'activité à présenter aux conseils municipaux de chaque commune.

Une présentation synthétique du dernier rapport d'activité a permis de faire un point sur le rôle du SIGERLY et les enjeux du partenariat ainsi que de répondre aux questions des élus. Les différents rapports d'activité du SIGERLY sont consultables sur le site internet du SIGERLY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la présentation faite du rapport d'activité du SIGERLY,
- **PREND ACTE de la présentation en Conseil Municipal du rapport d'activité du SIGERLY,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013  
Le Maire,  
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
- Publication ou affichage le 02/07/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1<sup>er</sup> juillet 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

